



dossier de presse

**Signature du Contrat Local de Sécurité de la Ville de Nantes
le vendredi 18 décembre 2009 à 18 heures
par**

**Jean Daubigny, préfet de la région des Pays de la Loire,
préfet de la Loire-Atlantique,
Jean-Marc Ayrault, député-maire de Nantes
Patrick Mareschal, Président du Conseil Général de Loire-Atlantique
Xavier Ronsin, Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance
de Nantes
Bernard Javaudin, Inspecteur d'Académie,
Directeur des services départementaux de l'éducation nationale**

Hôtel de la préfecture – salle des Audiences

Répondre aux situations quotidiennes d'insécurité rencontrées par les Nantais

Le classement de la ville de Nantes sur la base des données fournies par la police nationale est relativement satisfaisant : Nantes se situe en septième position dans le classement des circonscriptions de sécurité publique. La ville de Nantes présente un taux de criminalité inférieur à la moyenne des villes de taille comparable. Depuis 2005, les états statistiques de la police nationale constatent une baisse de la délinquance générale et de proximité.

La qualité d'un lien social préservé (permanence de solidarités familiales ou de voisinage, importance des engagements associatifs, confessionnels, syndicaux ou politiques) ainsi que le dynamisme économique de l'agglomération sont certainement les atouts qui concourent à ce résultat positif.

Toutefois, la connaissance du terrain démontre que derrière l'image favorable donnée par les moyennes statistiques, les habitants et usagers de certains quartiers rencontrent dans leur vie quotidienne des situations éprouvantes – et anormales - d'insécurité qui doivent être prises en compte. C'est l'objet prioritaire du Contrat Local de Sécurité de la ville de Nantes.

Ce nouveau Contrat local de sécurité associe la Préfecture, le Parquet, l'Inspection Académique, la ville de Nantes et le Conseil Général pour la période 2010-2013 et formalise leur engagement à lutter ensemble contre les phénomènes d'insécurité

*

Sommaire

1

Des faits quotidiens à traiter en priorité

2

Des territoires à privilégier car confrontés aux plus grandes difficultés

3

Six objectifs thématiques, pour lesquels les moyens communs de lutte contre l'insécurité quotidienne seront mobilisés, forment le socle du CLS

1. Réduire le nombre d'incendies volontaires
2. Sécuriser les espaces publics pour restaurer leur usage collectif
3. Réduire le nombre d'actes de délinquance commis dans les transports urbains dans le territoire de la ville de Nantes
4. Prévenir l'alcoolisation massive à l'origine d'actes de délinquance
5. Prévenir la récidive et la réitération des mineurs
6. Réduire les surfaces taguées

4

De nouvelles méthodes au service de la sécurité des Nantais

Annexes

1

Un protocole pour améliorer les instruments de lutte contre les tags et graffitis

2

Une convention de partenariat entre Nantes métropole et l'Etat définit les modalités de transmission et de mise à disposition par Nantes Métropole aux services de la DDSP, des informations issues du réseau de vidéosurveillance urbaine



Des faits quotidiens à traiter en priorité

Les faits constatés par la police nationale décrivent les caractéristiques essentielles de la délinquance ; à Nantes, les faits de délinquance sont en diminution. Cette approche statistique est utilement complétée par l'éclairage que peuvent apporter le Baromètre des Atteintes à la Tranquillité Publique (BATP), les témoignages des habitants, les courriers et pétitions et les constats des acteurs de terrain. Tous traduisent la persistance d'actes de délinquance et d'incivilité. Ce sont des phénomènes récurrents, profondément destructeurs des liens sociaux et qui fragilisent les populations.

Ces faits sont :

- Des incendies volontaires très localisés dans certains espaces qui éprouvent les habitants parfois jusqu'à les déterminer à quitter leurs logements.
- Des rassemblements bruyants, assortis de menaces, de dégradations, parfois de trafics, constatés dans des lieux publics et des halls d'immeubles qui dépossèdent ces lieux de leur usage collectif et détruisent les relations sociales.
- Des rodéos dangereux, bruyants, répétés, usants, qui font penser à une menace permanente d'accident tant pour les passants que pour les auteurs souvent inconscients.
- Des perturbations du réseau de transport en commun par des incivilités génératrices d'inquiétude pour les usagers mais aussi pour les personnels.
- Des comportements bruyants et agressifs sous l'effet de l'alcool qui deviennent la norme dans certains lieux et à certaines heures.
- Des dégradations (tags, détériorations de mobilier urbain, d'espaces communs, etc.) qui sont autant d'atteintes aux biens privés et publics et contribuent au développement du sentiment d'insécurité.

La prise en compte du vécu quotidien des habitants en matière de tranquillité publique doit donc constituer la priorité affirmée du CLS.

Pour ce faire, six objectifs thématiques, pour lesquels les moyens communs de lutte contre l'insécurité quotidienne seront mobilisés, forment le socle du CLS :

1. Réduire le nombre d'incendies volontaires
2. Sécuriser les espaces publics pour restaurer leur usage collectif
3. Réduire le nombre d'actes de délinquance commis dans les transports urbains dans le territoire de la ville de Nantes
4. Prévenir l'alcoolisation massive à l'origine d'actes de délinquance
5. Prévenir la récidive et la réitération des mineurs
6. Réduire les surfaces taguées



Des territoires à privilégier car confrontés aux plus grandes difficultés

La préoccupation de prise en compte du vécu quotidien des habitants trouve également sa traduction géographique dans la définition du périmètre d'intervention du CLS.

Il s'agit :

- d'intervenir là où les populations sont les plus vulnérables socialement et économiquement
- de cibler l'action dans les lieux où les populations sont exposées à une délinquance quotidienne significative.

Les situations d'insécurité sont en effet d'autant plus inacceptables lorsque se conjuguent une surexposition aux faits de délinquance et une précarité sociale et économique

- Le nombre de faits pour 1000 habitants dans les ZUS et TP est supérieur au reste de la ville. Ce constat démontre la nécessité d'un travail dans ces territoires et auprès de populations particulièrement fragilisées par la délinquance et par ailleurs vulnérables (ces quartiers sont aussi ceux identifiés par le contrat urbain de cohésion sociale).
- La proportion de faits pour 1000 habitants dans le centre ville est à relativiser au vu de l'afflux quotidien de population externe. Le centre ville est attractif - aussi - pour les délinquants. Par son caractère de lieu « appartenant à tous les habitants », l'impact des faits commis sur ce territoire porte atteinte à la cohésion sociale de la ville dans son ensemble.

Les territoires retenus sont :

- **les Territoires Prioritaires et les Zones Urbaines Sensibles identifiés au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Bellevue, Malakoff, Dervallières, Quartiers Nord, Clos-Torreau, Breil-Malville, Bottière Pin-Sec, Halvèque, Port Boyer),**
- **le centre ville.**



3
**Six objectifs thématiques,
pour lesquels les moyens communs de lutte
contre l'insécurité quotidienne
seront mobilisés, forment le socle du CLS**

3.1 Réduire le nombre d'incendies volontaires préoccupants

Trois types d'incendies ont été retenus : les véhicules incendiés, les feux de poubelles, et les incendies dans les parties communes.

1

L'impact extrêmement négatif des **incendies de véhicules** sur la population résidente impose une mobilisation forte et continue des pouvoirs publics :

- Par une action de prévention situationnelle, en maintenant et en améliorant l'enlèvement des véhicules épave et ventouse constituant des risques important d'incendies
- En privilégiant des réponses de proximité, ciblées et en recherchant la compréhension des actes, la mobilisation des habitants et l'identification des auteurs par les services de police.

Actions prévues :

- *Elaboration d'un plan de lutte contre les incendies de véhicules et leurs conséquences*
- *Systématiser l'enlèvement des véhicules épave et ventouse en prévention des incendies*
- *Mettre en place un dispositif d'aide à l'enlèvement des véhicules épaves*
- *Mettre en œuvre une communication dissuasive sur les escroqueries à l'assurance*

2

Les **feux de poubelle** répertoriés par la police nationale en 2008 dans les territoires d'étude représentent 150 faits (soit 64% des 233 feux de poubelles enregistrés dans toute la ville). Les caractéristiques des feux de poubelles :

- Des actes ludiques et de proximité
- Des sites plus impactés que d'autres
- Une majorité de poubelles brûlées entre septembre et décembre ou à l'occasion d'évènements liés à l'actualité nationale.

Les spécificités des feux de poubelle commis généralement par des jeunes gens et à proximité de chez eux valident le choix d'une action de prévention localisée et efficace :

- en développant l'effort d'enfouissement des containers à ordures ménagères
- en limitant les risques d'incendie par l'amélioration de l'enlèvement des dépôts d'encombrants
- en sensibilisant les auteurs aux risques, coûts et dégâts causés et peines encourues

Les actions prévues :

- *Développer l'enfouissement des containers d'ordures ménagères*
- *Limiter les risques d'incendies en maîtrisant les dépôts d'encombrants*

3

Des feux inquiétants commis dans les caves et parties communes

Les incendies répertoriés par le SDIS en 2008 dans les caves et escaliers sont moins nombreux que les catégories précédentes : 74 faits commis sur 114 répertoriés sur l'ensemble de la ville. Ces incendies sont probablement la catégorie de faits la plus anxiogène. La gravité potentielle de ces actes appelle à un traitement spécifique. L'inconscience des auteurs est un premier constat qui doit guider l'action ; la poursuite des efforts de sécurisation engagés par les bailleurs ainsi que la recherche de réponses de proximité avec les habitants et la sensibilisation des auteurs doivent être les principales pistes de travail.

Actions prévues :

- *Protéger les espaces communs et sensibiliser les habitants au feu dans les parties communes avec le SDIS*

★

3.2 Sécuriser les espaces publics pour restaurer leur usage collectif

Trois phénomènes sont particulièrement récurrents sur l'espace public

- Les rodéos
- Les troubles liés aux lieux de deals de quartier,
- Les nuisances et intimidations commises dans les halls et dans les espaces publics

1

Les rodéos

Le nombre et l'impact des rodéos sur l'espace public contrastent avec l'invisibilité statistique du phénomène. Cette absence de comptabilité concourt au caractère trop ponctuel des réponses apportées. Les rodéos mal connus sont mal traités. La priorité consiste donc à identifier précisément le phénomène pour rendre inévitable la réponse publique. Il faut engager des actions répressives liées au contrôle des véhicules dans les lieux où ils sont stationnés ; il faut porter une action de prévention routière adaptée aux rodéos et aménager les espaces publics pour en limiter les possibilités.

Actions prévues :

- *Systématiser la lutte contre les rodéos*
- *Sensibiliser à la prise de risque lors de rodéos sur l'espace public*

2

Des lieux de deals mal vécus par la population

La consommation et la revente sur l'espace public sont une source de nuisances pour la population lorsqu'elles deviennent récurrentes sur un secteur. Les moyens mobilisés dans la lutte contre les trafics de drogue doivent mieux prendre en compte l'utilisation de l'espace public par les deals de quartier en améliorant les pratiques de partage d'information et d'action dans le respect des textes régissant le secret de l'enquête et de l'instruction.

Une action forte et coordonnée doit donc être engagée, consistant à mobiliser en priorité l'action des forces de l'ordre par une présence visible sur ces lieux récurrents pour reconquérir l'espace public et redonner confiance aux habitants. Cet effort doit être accompagné et poursuivi d'actions croisées tant techniques que sociales.

Les actions prévues :

- *Systématiser la lutte contre les lieux de deals portant atteinte à la tranquillité publique*

3

Des occupations conflictuelles des halls et des espaces publics

Des halls d'immeubles et espaces publics sont occupés par des groupes qui occasionnent des problèmes allant de simples nuisances occasionnelles jusqu'à commettre des dégradations et agressions (menaces, insultes, coups). L'impact est toujours important et négatif. Les régulations spontanées que l'on peut attendre dans un espace public ou commun ont ici échouées et le sentiment d'insécurité est important. Les occupations conflictuelles d'halls d'immeubles et d'espaces publics fondent des situations d'appropriation exclusive des lieux et/ou épuisent les riverains dérangés par les nuisances. Plusieurs réponses existent et ont été éprouvées. Leur mise en œuvre suppose une coordination resserrée. L'intervention sur ce type de fait exige donc de mobiliser un partenariat actif à l'échelle de périmètres précis (quartier, ilots).

Les actions prévues :

- *Mettre en place un dispositif de réappropriation des halls*
- *Programme de réappropriation des espaces publics détournés de leur usage*

*

3.3

Réduire le nombre d'actes de délinquance commis dans les transports urbains dans le territoire de la ville de Nantes

Globalement la situation du réseau SEMITAN se situe dans la moyenne des autres réseaux de dimensions comparable.

Les caractéristiques des faits commis dans les transports urbains sont les suivantes :

- 68% des faits répertoriés dans les transports urbains sont commis dans la ville de Nantes.
- On constate sur l'ensemble du réseau une progression mesurée des incivilités et une maîtrise des agressions.
- Les décompressions de portes représentent la catégorie de faits la plus importante. Elles se produisent majoritairement dans quelques stations.

Les moyens mobilisés sont conséquents et positifs : le réseau est globalement sûr. Toutefois la progression de certains types d'actes engage à cibler les actions, à maintenir une présence policière dissuasive et à questionner l'image de l'entreprise et la relation aux habitants dans ces sites. Les efforts accomplis début 2009 (meilleure coordination, visibilité de la police dans les transports) sont encourageant et doivent nous engager à formaliser ce travail pour maintenir une mobilisation.

Les actions prévues :

- Mobiliser une équipe d'agents de médiation – réseau de transport
- Former des élèves référents transport
- Sensibiliser aux règles d'utilisation des transports en milieu scolaire
- Mettre en place un dispositif de lutte contre les décompressions de portes

*

3.4 Prévenir l'alcoolisation massive à l'origine d'actes de délinquance

L'alcoolisation visible d'individus ou de groupes sur l'espace public est un problème de tranquillité publique lorsque des nuisances sont provoquées et lorsque des agressions sont commises. Le sentiment d'insécurité est également manifeste lorsqu'on croise ces groupes alcoolisés.

L'alcoolisation est une problématique locale préoccupante et qui a fortement mobilisée les pouvoirs publics depuis quelques années. Malgré cette convergence, de nombreux actes sont commis dans l'espace public sous l'effet de l'alcool :

- Certaines manifestations festives se déroulant sur l'espace public en centre ville, s'accompagnent de dégradations et nuisances.
- Des lieux de regroupement dans l'espace public des quartiers d'habitat social sont le théâtre d'incivilités quotidiennes sur fond de consommation d'alcool et de drogues.

L'action dans ces deux espaces doit être fondée:

- Sur une meilleure connaissance des réponses existantes et efficaces appliquées dans d'autres villes et pays subissant ce phénomène depuis longtemps
- Sur une visibilité institutionnelle des pratiques et des groupes s'alcoolisant sur l'espace public dans les quartiers populaires pour rendre inéluctable la mobilisation de moyens d'actions.

Les actions prévues :

Appliquer les modes de lutte contre le Binge Drinking à la situation nantaise

Mieux lutter contre les lieux de délinquance liés à la consommation d'alcool

Former en addictologie des professionnels de terrain

Former les jeunes des quartiers aux risques liés à l'hyperalcoolisation et à la consommation de produits

Mobiliser les parents relativement à la consommation d'alcool de leurs enfants

Proposer des modes de déplacement permettant de prévenir les actes de délinquance commis sous l'effet de l'alcool

*

3.5 Prévenir la récidive et la réitération des mineurs

La récidive s'entend comme la commission d'une infraction, dans un délai défini, par une personne qui a déjà été condamnée définitivement. Un individu est considéré comme réitérant lorsqu'ayant déjà été condamné une fois, il commet à nouveau des faits pouvant être pénalement sanctionnés.

Prévenir la récidive et la réitération constitue un axe prioritaire pour diminuer le nombre d'actes commis - et une action très difficile qui doit être fondée sur la définition d'objectifs réalistes.

1

Prévention de la récidive

Sont à favoriser et à développer, le Travail d'Intérêt Général et les Programmes de Prévention

Favoriser le recours au travail d'intérêt général (TIG)

A la fois sanction, réparation et mesure d'insertion professionnelle, cette peine constitue une alternative constructive à l'emprisonnement. Les dispositifs d'accueil existant doivent s'adapter par une prise en compte plus importante du profil des personnes faisant l'objet d'un TIG et par une diversification des postes proposés.

Développer les programmes de prévention de la récidive

Les PPR sont basés sur la mise en place de groupes de parole, réunissant une dizaine de personnes, au sein desquels chacun doit travailler sur son passage à l'acte, le sens de la peine, la prise en compte de la victime. Trois expérimentations sont en cours (auteurs de violences conjugales ; auteurs de violences sexuelles ; auteurs d'infractions associées à la consommation d'alcool.)

Les actions prévues

- Favoriser le recours au travail d'intérêt général (TIG)
- Développer les groupes de parole auprès des personnes sous main de justice

2

Des actes répétés commis par des mineurs réitérants

Le sujet des mineurs réitérants est présent dès 1998 dans le CLS. Les études sur ces mineurs (2003 et 2008) établissent les caractéristiques de leurs parcours, dont les causes sont leur vulnérabilité, un désengagement paternel fréquent, la déscolarisation...

Les actions de prévention pilotées par le Conseil général et ses partenaires conjuguent les dimensions éducatives, culturelles, sociales et sanitaires. Le Conseil Général et ses partenaires de la Protection de l'Enfance assument un rôle éducatif auprès des jeunes, en amont des situations de délinquance ou après les mesures pénales des mineurs, en concertation notamment avec la PJJ et l'Education Nationale. La *Veille Enfance en Danger* créée en novembre 2008 et pilotée par le Conseil Général recense les situations dégradées et fait le lien avec le Parquet des Mineurs sur les signalements transmis à la Justice. Ces informations partagées entre partenaires éducatifs permettront d'améliorer les prises en charge et d'organiser de façon plus efficiente les liens entre les différents acteurs.

En amont du parcours judiciaire, plusieurs pistes peuvent être poursuivies afin d'adapter le processus judiciaire.

Le caractère dissuasif de la sanction repose sur la rapidité de survenue de celle-ci et sa compréhension. La complexité et la durée du traitement judiciaire font obstacle à une pleine efficacité de la sanction. L'absence du mineur au procès pose la question de la préparation et/ou de l'accompagnement de la famille et du mineur.

En aval du parcours judiciaire, une action efficace avec le Groupe Local de Traitement de la Délinquance

Le GLTD est animé par le Procureur de la République. Limité dans le temps, il associe les représentants de la police/gendarmerie, de la collectivité locale et les partenaires utiles. Il a pour objectif une meilleure visibilité et une meilleure coordination de l'action des services de justice et de police sur le terrain afin d'agir de façon plus efficace sur des cibles précises, Ses moyens : désignation de référents uniques pour chaque institution, accélération et diversification de la réponse pénale, élaboration d'une cartographie de la délinquance dans le site ciblé...

Les actions prévues :

- Mettre en place un GLTD mineurs

*

3.6 Réduire les surfaces taguées

La ville de Nantes, comme la plupart des grandes agglomérations françaises, est confrontée à une augmentation des surfaces dégradées par tags. L'impact de ce phénomène est important sur la population.

Le tag est perçu comme une atteinte personnelle par les propriétaires de biens tagués et comme une nuisance esthétique par les citoyens. L'espace tagué concourt aussi au sentiment d'insécurité par la création d'un environnement dégradé pouvant être perçu comme abandonné ou marqué par une présence délinquante. Le coût du détaguage est enfin significatif, concourant également à rendre nécessaire une prise en compte renforcée de cette problématique.

Les surfaces « détaguées » sont en constante progression depuis près de 10 ans.

Les moyens de lutte contre les tags et de nettoyage des surfaces sont importants, variés et éprouvés. Les surfaces taguées n'en continuent pas moins à croître ce qui interroge sur la nécessité de réactiver et d'améliorer ces dispositifs en affirmant une ligne d'action claire et fédératrice fondée sur le rappel de la loi.

Les actions prévues :

- **Systematiser les réponses judiciaires aux dégradations par tags**
- **Sensibiliser à la lutte contre les tags au sein même de la culture Hip-hop**

*

Une résolution effective des difficultés de tranquillité publique identifiées dans le CLS suppose que les méthodes de traitement de l'insécurité soient renouvelées selon un partenariat redéfini où chaque acteur se doit de prendre en compte la demande de sécurité des habitants.

La concrétisation du CLS se traduit en effet d'abord par d'autres façons de travailler permettant d'atteindre les objectifs opérationnels assignés, dans un souci de réactivité, de proximité et d'efficacité.

Des « outils » adaptés sont donc développés dans quatre domaines :

1. la coordination entre les pouvoirs publics
2. l'association de la population
3. le développement de la médiation
4. la prise en compte des enjeux de sécurité dans les projets urbains.

1

Une coordination novatrice entre les pouvoirs publics

Le CLS cible la lutte contre les faits de délinquance quotidienne qui éprouvent particulièrement la population. Les réponses des pouvoirs publics à ces faits sont souvent jugées insuffisantes par la population. La systématisme et la pérennité des réponses constituent donc une priorité opérationnelle. Les intervenants doivent mieux s'informer pour réagir rapidement et de façon coordonnée, privilégier des réunions opérationnelles centrées sur des problèmes précis pour apporter des réponses visibles et évaluer périodiquement l'efficacité et adapter le dispositif.

2

Mieux associer la population aux problèmes d'insécurité

En recherchant la participation des habitants, il s'agit de lutter contre le sentiment d'insécurité que génère la récurrence de certains faits, conduisant à la perception d'un désordre social et d'abandon de la part des pouvoirs publics. Il s'agit aussi de positionner chaque nantais en tant qu'utilisateur de la sécurité mais également en sa qualité de citoyen.

Les actions prévues :

- *Engager une étude de victimation*
- *Intégrer la question de la tranquillité publique dans les instances de démocratie participative de la ville*
- *Favoriser l'usage des pétitions comme mode collectif d'alerte des pouvoirs publics*
- *Mettre en place un diagnostic local de sécurité avec les commerçants*

3

Développer la médiation

En complémentarité avec les interventions traditionnelles de régulation sociale, la médiation constitue une réponse pertinente à la demande de sécurité en raison de ses caractéristiques :

- Une présence visible et active sur les territoires, dissuasive et rassurante pour les habitants.
- Une réponse adaptée à la diversité des situations et des publics.
- Des ressources mobilisables rapidement sur demande du requérant
- Gratuite de la médiation et neutralité des médiateurs.

Un dispositif important de médiation est d'ores et déjà constitué sur le territoire de la ville de Nantes : agents de vie collective de Nantes Habitat, agents de médiation réseau de la SEMITAN, médiateurs de quartier de l'association Optima, présents sur les quartiers de Malakoff, le Breil, Dervallières, Bellevue et Nantes Nord. Il s'agit d'en développer le rôle.

- en étendant le dispositif des médiateurs de quartier à de nouveaux territoires.
- en travaillant à constituer un réseau de partenaires directs et indirects de la médiation (bailleurs, transporteurs publics, associations de locataires, associations de jeunes,...)

Les actions prévues :

- **Accompagnement des acteurs sur des situations de conflits et/ou de violences**
 - **Développer la médiation de quartier**
 - **Diagnostic des ressources en médiation sociale**
 - **Equipe de rue centre ville**
 - **Brigade de contrôle nocturne centre ville**
 - **Commission communale de médiation (ASVP)**

4

Prendre en compte les enjeux de sécurité dans les projets urbains

L'attractivité d'une ville est soutenue, pour partie par des aménagements et des architectures induisant des usages publics, récréatifs ou festifs. Ces sites sont fréquemment confrontés à des problèmes d'usages imprévus (comportements dangereux, occupations détournées, rassemblements problématiques...). Des dispositifs supplétifs et souvent coercitifs sont alors sollicités : gardiennages, barriérages, canalisation des publics, horaires de fermeture... La prise en compte en amont de ces usages et des modes de gestion envisagés doit permettre de mieux sécuriser l'espace public et d'offrir des réponses mieux adaptées car intégrées aux projets.

Les actions prévues :

- **Systematiser les diagnostics de sécurité publique sur les aménagements urbains**
- **Mettre en œuvre un dispositif de lutte contre les dégradations des espaces verts en centre ville**



Annexes

1

Un protocole pour améliorer les instruments de lutte contre les tags et graffitis afin de réduire les coûts engendrés par les effacements et préserver la qualité de l'environnement urbain

2

Une convention de partenariat entre Nantes métropole et l'Etat définit les modalités de transmission et de mise à disposition par Nantes Métropole aux services de la DDSP, des informations issues du réseau de vidéosurveillance urbaine

Un protocole pour améliorer les instruments de lutte contre les tags et graffitis afin de réduire les coûts engendrés par les effacements et préserver la qualité de l'environnement urbain.

L'importance des dégradations liées aux *tags* et *graffitis* en milieu urbain nécessite une réponse coordonnée et constructive de la part du Parquet de Nantes, des services de Police et de ceux de Nantes Métropole.

L'objectif du protocole est d'améliorer les instruments de lutte contre ce phénomène afin de réduire les coûts engendrés par les effacements et préserver la qualité de l'environnement urbain.

Il est signé entre le Procureur de la République, le Préfet, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et le Président de Nantes Métropole pour l'ensemble du territoire de la Circonscription de Police de Nantes (communes de Nantes, Saint-Herblain, Rezé, Orvault et Saint-Sébastien).

Chaque *tag* ou *graffiti* donnera lieu à une prise de vue. Les clichés photographiques numériques seront transférés par les services de Nantes Métropole aux services de Police chaque semaine. Les services de la Police Nationale constitueront une base de données pour effectuer les rapprochements permettant l'identification des auteurs. Lorsque le ou les auteurs de dégradations par tags seront identifiés, les services de Police en aviseront les services de Nantes Métropole, qui déposeront plainte en utilisant une lettre-plainte validée par le Parquet.

Une convention de partenariat entre Nantes métropole et l'Etat définit les modalités de transmission et de mise à disposition par Nantes Métropole aux services de la DDSP, des informations issues du réseau de vidéosurveillance urbaine

Nantes métropole est autorisée par arrêtés préfectoraux à mettre en œuvre un système de vidéosurveillance dont la finalité est la régulation du trafic routier sur le territoire de l'agglomération nantaise. La SEMITAN est également autorisée à mettre en œuvre un système de vidéosurveillance, permettant d'assurer la régulation du trafic des tramway et bus sur le domaine public routier, et la sécurité dans les parkings relais des transports publics sur le territoire de l'agglomération nantaise

Le transfert d'images issues de la vidéosurveillance présente un intérêt certain, en tant qu'aide à la décision de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) ; ce transfert d'image a été prescrit par arrêté préfectoral après avis de la commission départementale de vidéo surveillance.

Une convention de partenariat en règle les modalités. Elle est signée le 18 décembre, par le Préfet et le Président de Nantes Métropole

